

Louis PASQUET

Louis Pasquet, né 8 rue de la Porte Neuve (aujourd'hui rue Amy) à Tarascon le 17 octobre 1867, mort à Paris le 29 avril 1931 à Paris, il fut inhumé au cimetière Saint-Roch de Salon-de-Provence.



Son père, Pierre Pasquet, avait 24 ans quand son fils est né. Il était maître maçon. Sa mère, née Rose Martin, avait 21 ans et était sans profession. Fils unique, Louis fréquente l'école des Frères où il montre de très sérieuses dispositions pour les études.

Le 16 décembre 1880, son père le présente et le fait accepter comme "facteur enfant des télégraphes" au bureau de poste de Tarascon. Il a 13 ans.

Cinq ans plus tard, il est nommé commis auxiliaire puis il réussit le concours du surnumérariat. Il est nommé surnuméraire à Belleville-sur-Saône. À partir de ce moment, il fait l'objet de diverses mutations sur sa demande : Salon, Tarascon, Crest, Sancerre, Le Vigan, Nîmes-Gambetta, Paris et Marseille.

À Salon il rencontre Louise Joséphine Rebière qu'il épouse le 30 avril 1892 après ses trois ans de service militaire.

Ses chefs notent sa prodigieuse mémoire. Il était commis à Marseille lorsqu'il est brillamment reçu le 1er mai 1896 au concours d'entrée de l'École supérieure des PTT où il est "major en mathématiques".

Sorti breveté de cette école après deux ans d'études, il est affecté en qualité de rédacteur à l'administration centrale (Direction du matériel et de la construction).

En 1901 il un système nouveau : le combiné écouteur-transmetteur téléphonique, apportant ainsi une amélioration considérable aux appareils de Froment (1854) et de l'Américain Graham Bell (1878), ce qui lui vaut d'être nommé en 1903 sous-chef de bureau (la commission d'avancement parle d'agent d'élite).

Il est nommé officier d'Académie en 1901 et chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus à l'État en 1905. Cette année-là, il est détaché, en qualité de sous-chef de cabinet, auprès de M. Gauthier, ministre des Travaux publics. Officier de l'Instruction publique en 1907 et officier de la Légion d'honneur en 1913, il est nommé en 1914 directeur de la Comptabilité puis directeur du Personnel et de l'Exploitation postale. En 1916 il est secrétaire général des PTT (poste créé).

En 1918 il devient conseiller d'État en service extraordinaire. Il était devenu le grand patron des PTT puisqu'il avait la griffe ministérielle. Pendant la Grande Guerre il coordonna les services postaux français et alliés, créa les secteurs postaux, la Poste militaire, organisa la poste navale et jeta les bases de la poste aérienne.

En 1918 il crée les Chèques Postaux, sur le modèle allemand mais en l'améliorant. Le ministre des PTT, M. Clémentel, voulut lui donner le compte n° 1 du centre de Paris. Modeste, il prit le n° 1 bis (ce fut le seul CCP portant le titre bis). La demande d'ouverture de compte était signée de son nom.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1919, il demande et obtient sa mise à la retraite le 1er décembre 1919.

Les téléphones PASQUET avenue parmentier 75011 Paris

Le récepteur Pasquet et Ullmann 1892

Deux récepteurs identiques ou à peu près figurent au nombre de ceux qui sont admis sur les réseaux aériens et souterrains; ce sont les récepteurs **Pasquet** et **Ullmann**.

Notre programme ne comprenant que des descriptions d'appareils, nous ne nous préoccupons pas ici du nom de l'inventeur, nous nous bornerons à constater que le récepteur construit par M. Pasquet est le même que celui qui a été présenté au nom de M. **Ullmann**, sauf en ce qui concerne la résistance des bobines.

La résistance du récepteur Ullmann est en effet de 60 ohms, celle du récepteur Pasquet de 200 ohms.

Ces récepteurs, dont la figure représente un plan et une coupe, se composent de deux lames aimantées, recourbées en fer à cheval et superposées.

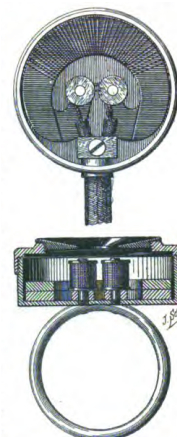
La position relative de ces deux lames est maintenue par quelques spires de fil.

Les deux extrémités de la lame inférieure sont ramenées vers le centre du boîtier et supportent deux fers doux garnis chacun d'une bobine.

Ces bobines, montées en tension, sont réunies par les deux extrémités de leur fil à un cordon souple à double conducteur, assujéti sous une petite pièce de bois maintenue par une vis.

Au-dessus du boîtier en laiton nickelé se place une rondelle de réglage, puis la plaque vibrante dont le diamètre est de 57 millimètres et l'épaisseur de 0,28 millimètre, enfin le couvercle portant l'embouchure en ébonite.

En dessous est un anneau de suspension qui sert en même temps de poignée.



Récepteur Pasquet.

Le transmetteur

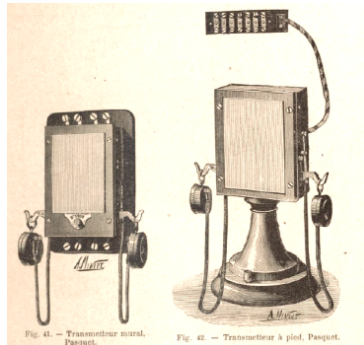
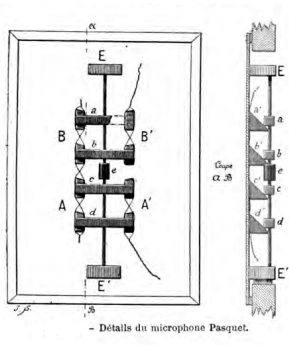
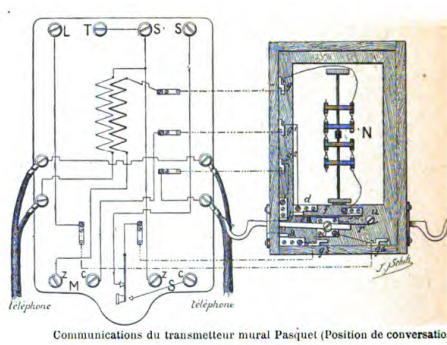


Fig. 41. — Transmetteur mural, Pasquet.

Fig. 42. — Transmetteur à pied, Pasquet.



- Détails du microphone Pasquet.



Communications du transmetteur mural Pasquet (Position de conversation).



— M. Pasquet a donné à son nouveau microphone la forme que représente la figure 39.

Les deux tringles aa', bb' sont les branches d'un TJ très allongé, pincé sous les plaques A, B ; ces tringles sont recouvertes d'une forte couche de vernis isolant. Les prismes à base carrée c, d, e, f, en charbon, glissent sur les deux tringles; une petite lame de caoutchouc garnit la face supérieure de chacun de ces prismes.

Les charbons latéraux g, h, i, j sont, comme par le passé, divisés en quatre groupes. Les deux groupes g, h sont réunis par une bride k en laiton nickelé; aux deux groupes i, j sont attachés les fils de communication.

Le levier-commutateur (fig. 40) pivote autour de l'axe 0.

Le crochet A sert à suspendre l'un des récepteurs; le ressort antagoniste R ramène le levier à sa position de repos lorsque le récepteur est décroché.

Dans le poste mural, le fil de ligne communique avec le levier A B, par l'intermédiaire du ressort antagoniste garni, à cet effet, d'un boudin de sûreté.

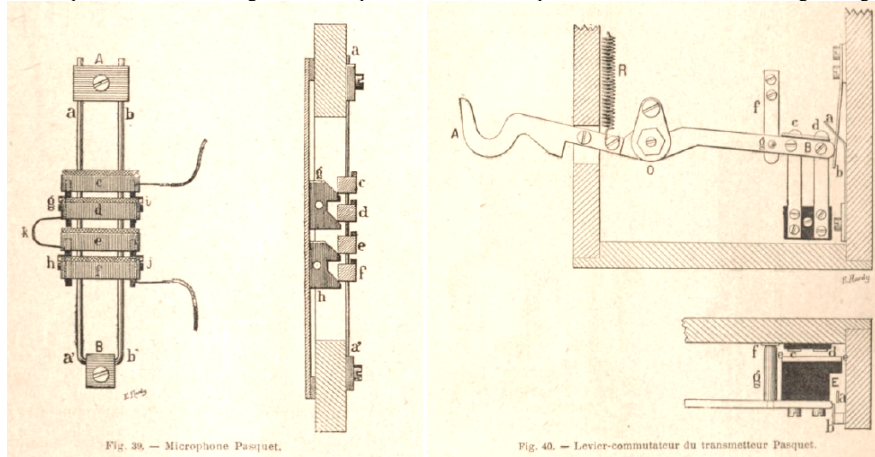


Fig. 39. — Microphone Pasquet.

Fig. 40. — Levier-commutateur du transmetteur Pasquet.

Dans le modèle à pied (type 18), la communication de la ligne avec le levier a lieu par un ressort f, appuyé sur une forte goupille g.

Le reste du mécanisme est le même dans les deux types.

Le poids du récepteur suspendu en A a pour effet d'abaisser la partie A O et de relever la partie OB. Dans cette position, le point B est en relation avec le ressort a; la ligne est sur sonnerie; les ressorts b, c, d sont isolés.

Lorsque le récepteur est décroché, le ressort antagoniste R fait relever la partie AO, tandis que BO s'abaisse; alors B s'appuie sur le ressort b, a restant isolé. En même temps, les ressorts c, d sont unis par la petite barre métallique e e, isolée du levier AB par la pièce E. En fait, la ligne communique en B b avec le circuit secondaire et les récepteurs, tandis que le circuit primaire, dont les extrémités sont reliées aux ressorts c, d, est fermé par la pièce métallique e e.

Le poste mural (fig. 41) est réuni aux fils de communication extérieurs au moyen de bornes. Dans le poste portatif (fig. 42), un cordon souple à 7 conducteurs est fixé à l'appareil et aboutit à une planchette de raccordement à 14 bornes, qui reçoit, d'autre part, les fils venant de la ligne, de la pile et de la sonnerie.

En 1902, l'administration normalise les appareils comme le poste nouveau Pasquet



Equipés du micro solid-back

Cet appareil a existé en trois versions :

- l'appareil mobile avec son micro fixe,
- le poste mural de même constitution, sauf qu'il ne comporte pas de clé d'appel car il est toujours installé avec un appel magnétique,
- l'applique murale sans micro fixe, qui comporte un "combiné" (poignée supportant le microphone et l'écouteur).

Plus tard en 1912 l'administration prescrit la modification des appareils Pasquet en court-circuitant le circuit secondaire à double rupture.

L'HOMME POLITIQUE

Sa carrière terminée, Louis Pasquet va se lancer dans la politique. Membre du Parti républicain radical et radical-socialiste, il devient le secrétaire particulier de Camille Pelletan, ministre de la Marine.

Parallèlement à cette tâche administrative et parisienne, Pasquet, qui n'avait pas oublié ses humbles origines provençales, s'intéressait à la vie politique des Bouches-du-Rhône. Dès 1910, il était élu conseiller général du département par le canton de Tarascon. Il fut président du Conseil général de 1913 à 1914 puis, ayant gardé jusqu'à sa mort la confiance de ses concitoyens, de 1918 à 1930. Cette activité politique s'exerçait aussi dans la presse : Pasquet a collaboré à de nombreux journaux, notamment à l'Ere nouvelle, surtout sur des sujets financiers ou sociaux. Si bien que, venu le moment de remplacer les sénateurs morts pendant la guerre, Pasquet se présenta à l'élection partielle du 1^{er} janvier 1920 et fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône dès le premier tour, et en tête de tous les candidats, avec 372 voix sur 444 suffrages exprimés. Lors du renouvellement triennal qui eut lieu dès l'année suivante, le 9 janvier 1921, il fut réélu dès le premier tour en tête et largement, par 358 voix sur 443 suffrages exprimés. Au renouvellement de 1930 - qui a lieu le 20 octobre 1929 - il est réélu également au premier tour, mais en position moins favorable. (Sur 479 suffrages exprimés, il en obtient 276).

En 1929 il obtient pour Arles la création d'une école de maréchalerie. Les Arlésiens l'appelèrent ensuite « l'école des Métiers ». Quand j'y fus nommé, l'établissement portait le nom de « Collège technique Louis Pasquet ». C'est aujourd'hui le lycée général et technologique Louis Pasquet.

Au Sénat Pasquet fit partie de la commission des Finances et devint rapporteur du budget du ministère du travail.

Pasquet qui, nous l'avons vu, s'intéressait surtout aux affaires financières, économiques et sociales, a écrit deux livres sur ses sujets préférés, l'un édité à Marseille en 1920 : La renaissance financière, l'autre à Paris en 1927 : Immigration et main-d'œuvre étrangère en France.

Au Sénat, il fait partie des commissions de la marine et de l'aménagement du Rhône ; mais le voici, dès 1911, membre des commissions du commerce, de l'industrie, du travail et des postes; en 1922, il entre dans la commission des finances qui le désigne, de 1923 à 1931, comme rapporteur du budget du Travail.

Le Foyer de Cachan

Une manière de rendre ce qui lui avait été donné : Louis Pasquet a en effet lui-même bénéficié d'une ascension sociale due notamment aux formations supérieures qu'il a suivies au sein des PTT de l'époque.

Fondé en 1915, le Foyer de Cachan initialement une institution dédiée au soutien des orphelins de guerre est devenu un acteur clé de l'éducation et de l'insertion des jeunes. Découvrez son histoire, de sa création à son rôle actuel auprès des jeunes en difficulté à travers le Lycée professionnel Robert Keller.

En 1915, au milieu de la Première Guerre mondiale, l'administration des Postes se penche sur l'avenir des enfants des postiers et télégraphistes mobilisés, souvent tombés au front.

À cette époque, environ 1 300 postiers ont perdu la vie, laissant derrière eux 582 orphelins, dont la majorité sont des enfants de sous-agents et d'ouvriers des P.T.T. Pour répondre à cette situation tragique, les associations Le Soutien Fraternel et L'Orphelinat des sous-agents et ouvriers des P.T.T. unissent leurs forces et créent, avec le soutien d'Étienne Clémentel, ministre des Postes, L'Œuvre de Protection des Orphelins de Guerre du Personnel des P.T.T.

Les statuts de la nouvelle association sont publiés le 25 septembre 1915. **Louis Pasquet**, alors directeur du personnel de l'administration des Postes, est nommé président général. L'association, qui débute avec 30 135 membres, se fixe pour mission de soutenir les orphelins de guerre, qu'ils soient fonctionnaires ou ouvriers des P.T.T. Le soutien financier vient de diverses sources, notamment des campagnes de dons et des ventes de charité. En 1917, l'association dispose de fonds suffisants pour acheter un terrain à Arcueil-Cachan, dans la Seine-et-Oise.

Les travaux débutent en 1918 et se poursuivent jusqu'en 1921. Le 24 décembre 1921, le ministère de l'Instruction publique autorise l'accueil de 270 orphelins de guerre. L'association obtient également la reconnaissance d'utilité publique en mars 1922.

Dès 1923, le nouvel orphelinat commence à accueillir des enfants. Dès 1924, 270 enfants y sont accueillis, et il continue de croître au fil des années. En 1927, des ateliers de mécanique sont mis en place pour former les jeunes aux métiers techniques, et en 1928, une école de mécanique de précision et d'électromécanique est créée. Entre 1933 et 1936, de nouvelles infrastructures sont ajoutées pour soutenir cette expansion.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Foyer est brièvement réquisitionné comme hôpital militaire avant de reprendre ses activités éducatives malgré les difficultés économiques dues à la guerre.

Après la guerre, le Foyer a poursuivi sa diversification. En 1956, il ouvre un foyer féminin, répondant aux nouveaux besoins éducatifs. L'institution adapte son offre de formation et introduit des cours menant au baccalauréat, avec les premiers bacheliers diplômés en 1969. En 1964, le Foyer passe sous contrat avec l'Éducation nationale, renforçant ainsi son rôle en tant qu'établissement éducatif reconnu tout en soulageant les dépenses de l'association. Ce développement se poursuit au cours des décennies suivantes avec l'amélioration des infrastructures et des équipements pédagogiques.

À partir des années 1980, le Foyer se modernise : un studio de radio est installé en 1982, le lycée devient professionnel en 1985, et de nouvelles filières sont ouvertes dans les années 2000. En 2008, le Foyer est sélectionné comme l'un des 13 internats d'excellence. En 2013, une résidence étudiante de 300 chambres est inaugurée : La résidence Jaques Restignat. En 2014, le Foyer accueille 750 jeunes, avec un taux de réussite aux examens atteignant 92% .

PASQUET LE CRÉATEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Débordant d'activité, il parle souvent, toujours sur les questions financières - et notamment à l'occasion des budgets - ou sur les questions sociales ayant trait aux retraites et assurances. La législation française sur les assurances sociales lui doit énormément.

Nommé ministre du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales dans le 2^e cabinet Herriot, il ne fut ministre que quelques jours, le cabinet ayant été renversé à sa présentation devant la Chambre.

C'est en cette qualité qu'il défendit et fit adopter le projet de loi portant création des assurances sociales devenues la Sécurité sociale.

En 1922 Il publie « la main-d'œuvre étrangère en France », livre devenu introuvable aujourd'hui.

En 1926 Édouard Herriot lui confie le ministère du Travail (il ne restera ministre qu'une semaine à cause de la chute du ministère).

Louis Pasquet qui n'avait pas d'enfant multiplia les actions en faveur des déshérités et en particulier des orphelins. Il est à l'origine de « l'œuvre de protection des orphelins de guerre du personnel des PTT ». Grâce à lui et à Herriot, une importante subvention permit la création de cette œuvre. Une autre somme d'argent — très importante elle aussi — permit la construction d'un stade pour les enfants. Ce sera l'origine de l'A.S.P.T.T.

Il fit construire à Arcueil-Cachan la Maison des PTT qui est un foyer pour les orphelins des PTT. En ce qui concerne la statue qui est à l'entrée, c'est la fille du savant É.

BRANLY qui accepta de poser. Pasquet devint le président de ce foyer.

Louis Pasquet mourut brusquement le 29 avril 1931, rue de Rivoli, alors qu'il venait d'acheter une maison à Ville d'Avray (c'était la maison de Fontenelle) pour y finir ses jours. Il avait 63 ans. Ses obsèques eurent lieu à Salon-de-Provence le 1^{er} mai 1931 à 15 h. Le président du Sénat Paul Doumer (futur président de la République) vint saluer sa dépouille. Toutes les personnalités étaient présentes dont Fernand Bouisson, président de la Chambre des députés, député des Bouches-du-Rhône et président de l'association des maires de France.

Il était juste de rendre hommage à cet homme qui, doté seulement d'une instruction primaire, s'éleva grâce à son travail et à sa vive intelligence aux plus hautes fonctions de l'État.

Pasquet reprit son labeur au Sénat jusqu'en 1930. La maladie le touche alors cruellement et, le 29 avril 1931, il meurt à Paris dans sa soixante-quatrième année. Rapatrié de Paris à Salon, il est inhumé au cimetière de la ville qui a vu sa carrière débuter comme simple petit facteur-télégraphiste

Bibliographie :

Très peu de choses ont été publiées sur Pasquet.

1. Article à la Bibliothèque municipale de Tarascon intitulé "Un grand Tarasconnais". Il s'agit en fait d'un discours prononcé le 26 octobre 1968 à Tarascon par Jean-Paul NOURRI, inspecteur central honoraire des PTT, président de l'Académie provençale des Jeux floraux (18 pages).

2. Article publié en 1953 dans la revue des PTT par Paul THOULON.

3. Article publié en 1962 dans la revue "PTT Sports et Loisirs" par M. TINTIGNAC.

4) Article publié dans une plaquette « Lycée général et technologique Louis Pasquet, Arles, 1988 » (avec photographie de Pasquet).

Cette photographie a été prise sur la tombe de Pasquet à Salon par monsieur le proviseur du lycée.

Il y a également au ministère des P et T le dossier de carrière de Louis Pasquet, que j'ai pu consulter grâce à l'extrême obligeance de monsieur le proviseur du lycée.